



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 MARS 2020**

**Public : 6 personnes**

L'an deux mil vingt, le 6 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation : 20 février 2020**

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, Mme Aurore BOIDRON, Mme Christine DARDEAU, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Davis BORNET, M. Yann PERTHUIS, M. Arnaud CLEMENT.

**Absent excusé :** M. Patrick JULIEN qui donne procuration à Madame Sandrine MAURICE.

**Absents :** M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

**Secrétaire de séance :** M. Philippe GRANADOS

**Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2020**

Il est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande aux membres présents, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Droits de préemption urbains.

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de ces sujets.

***DELIBERATIONS :***

**Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'Adjoint Technique de 26.50/35<sup>ème</sup> à 25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020**

Considérant que les besoins du service justifient de fixer la durée hebdomadaire de travail à 25 heures.

Considérant que cette modification est inférieure à 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, et par conséquent, n'est pas assimilable à la suppression de l'emploi occupé.

Madame le Maire propose de modifier le poste d'un Adjoint Technique Territorial de 26.50/35<sup>ème</sup> à 25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

## **Création d'un poste d'Adjoint Technique saisonnier pour le camping à 6/35<sup>ème</sup> à compter du 11 avril 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à raison de 6/35<sup>ème</sup> pour la période du 11 avril 2020 au 30 septembre 2020.
- Autorise Madame le Maire à recruter cet agent et à signer le contrat de travail.

## **Facture ALTRAD COLLECTIVITES**

Madame le Maire donne lecture de la facture ALTRAD COLLECTIVITES pour le remplacement de la vitrine à l'école qui avait été vandalisée.  
Montant H.T.480.00 € TTC 576.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à régler cette facture sur le budget investissement de l'année 2020 imputation 2188.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget investissement de l'année 2020.

## **Subventions pour l'année 2020**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

### **Compte 6574 :**

ADMR 41	450.00 €
ASSAD	155.00 €
Domicile Val de Loire	155.00 €
FSE (St Laurent)	264.00 €
Collège Handi Chien	150.00 €
CFA	180.00 €
MFR Gien	60.00 €
MFR Férolles	60.00 €
Asso éducation routière	100.00 €
Souvenir Français	50.00 €
Secours Catholique	30.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers St Laurent	70.00 €
CAUE	90.00 €
ASS des Maires Ruraux	95.00 €
Comité des Fêtes	250.00 €
Jeux 14 juillet versé au Comité des Fêtes	50.00 €
UNC-UNCAFN	250.00 €
UNRPA	250.00 €
SOLOGNE DANCE COUNTRY 41	100.00 €
Coopérative Scolaire	550.00 €
Cantine Scolaire	250.00 €
CDSAE IME Cross	75.00 €
Tour du Loir et Cher	65.00 €
Réserve	150.00 €
<b>Total du 6574 :</b>	<b>3 899.00 €</b>

## **Approbation du Compte de Gestion 2019** **Budget Principal**

### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame Annick MENARD, Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Compte Administratif 2019** **Budget Principal**

Monsieur Michel MAURICE présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2019 arrêté aux sommes suivantes :

### **Fonctionnement :**

- Dépenses	429 309.51 €
- Recettes	459 983.23 €
- Report 2018	138 175.34 €
- Excédent	168 849.06 €

### **Investissement :**

- Dépenses	86 023.13 €
- Recettes	74 843.89 €
- Report 2018	9 382.98 €
- RAR dépenses	10 695.00 €
- RAR recettes	2 400.00 €
- Déficit	28 857.22 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

**Madame le Maire n'a pas participé au vote.**

## **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2019** **Budget Principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune, le 6 mars 2020.

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	168 849.06 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	28 857.22 €
- Restes à réaliser négatifs	10 695.00 €
- Restes à réaliser positifs	2 400.00 €

### **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- le solde disponible de 168 849.06 € est affecté comme suit :

- . Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) la somme de 109 991.84 €.
- . Reprise au 1068 à titre obligatoire la somme de 28 857.22 €
- . Reprise au 1068 à titre complémentaire la somme de 30 000.00 €

## **Vote du Budget Primitif 2020** **Budget Principal**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le budget primitif de la Commune arrêté aux sommes suivantes :

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	527 481.84 €
Recettes	527 481.84 €

### **Section d'Investissement :**

Dépenses	83 475.22 €
Recettes	83 475.22 €

## ***DECISIONS DU MAIRE :***

### **Droit de Prémption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de prémption**

Madame le Maire ne préempte pas pour les dossiers suivants :

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 24 février 2020 par Maître Luc VILLET Notaire à MEUNG SUR LOIRE pour une parcelle appartenant à Monsieur Jean-Louis VILLAUDIÈRE cadastrée section C 529.

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 20 février 2020 par Maître Samuel CHAUVEAU Notaire à SAINT-DYE-SUR-LOIRE pour des parcelles appartenant Madame Monique DARDEAU et Monsieur Daniel DARDEAU cadastrées section B 81-84-85-86-88-896-897 et 912.

## **Questions Diverses**

Le planning des élections municipales est établi.

Monsieur Arnaud CLEMENT demande que soit prévu dans le budget un montant pour la plantation de fleurs en suspensions.

Monsieur Jean-Jacques ABADIE demande que soit prévu au budget pour plantation d'arbres dans le parc de jeux de la Blanchardière et de prévoir le remplacement de jeux.

La séance est levée à 21 h 35

Le secrétaire de séance  
M. Philippe GRANADOS

Le Maire  
Mme Claudette SORIN